

CHARTRE DE L'ÉVALUATION ENSEIGNEMENT/FORMATION

Introduction

L'évaluation des enseignements est pratiquée à ce jour par de nombreuses formations mais ne s'inscrivait pas dans le contexte d'une coordination systématisée de l'établissement. La rédaction du projet de politique de formation a été l'occasion de définir les bases d'une politique cohérente à partir de ces expériences par leur mutualisation. En parallèle ont été définies les bases d'une politique d'évaluation de la formation, comme aide au pilotage de l'établissement (CEVU du 15 décembre 2006, CA 15 janvier 2007). Trois objectifs opérationnels décrivent les actions proposées :

- Objectif opérationnel 2.4 : évaluer les enseignements.
- Objectif opérationnel 2.5 : effectuer le suivi des diplômés.
- Objectif opérationnel 3.1 : adapter la formation aux ressources de l'établissement (et vice versa) – 3.1.a évaluation du dispositif de formation de l'établissement.

La chartre de l'évaluation des enseignements constitue la matérialisation de cette volonté politique.

Dispositif d'évaluation

1. OBJECTIFS

L'Université de Provence a fait de la promotion de la démarche de la qualité l'un de ses axes stratégiques de sa politique de formation. L'évaluation des enseignements et de la formation concourt à cet objectif stratégique, avec comme objectifs opérationnels spécifiques :

- Pour les étudiants, une amélioration des conditions de réussite de leur projet personnel et professionnel et des conditions de leur vie étudiante.
- Pour les enseignants, une meilleure appréciation de l'efficacité de leurs pratiques professionnelles,
- Pour les équipes pédagogiques et les responsables de formation, des éléments d'analyse sur la progression pédagogique de la formation, sur son adaptation à la diversité de publics accueillis, sur son adéquation aux objectifs affichés de poursuite d'étude ou d'insertion professionnelle,
- Pour la Direction de l'université (présidence, CEVU, CA), une aide au pilotage de sa politique de formation, (appui aux innovations pédagogiques, maîtrise des moyens nécessaires, pertinence de l'offre,...) et un contrôle de la qualité d'exécution de ses décisions.

2. DESTINATAIRES DES ENQUÊTES

L'évaluation s'appuie sur des enquêtes périodiques.

- Les étudiants sont destinataires d'enquêtes dont les contenus prennent en compte leur statut et le respect éventuel de leur contrat de réussite. Ces enquêtes concernent les études à l'université, les stages (si formation professionnelle) et la vie étudiante.
- Les diplômés sont destinataires d'enquêtes de suivi selon des modalités propres à l'établissement ou répondant à la demande du ministère ou d'autres partenaires.

■ Les responsables pédagogiques des formations aval (formations généralistes), les responsables de stage ou les responsables d'entreprises (formations professionnelles) sont destinataires d'une enquête par formation selon des modalités qui dépendent de la finalité et des caractéristiques de cette formation.

■ Les enseignants et personnels BIATOS sont destinataires d'enquêtes à contenu pédagogique liées aux formations où ils exercent et à des enquêtes ciblant le dispositif de formation de l'établissement.

3. NIVEAUX EVALUES

La charte définit trois niveaux de retour et d'analyse d'évaluation : l'unité d'enseignement, la formation (mention) et l'offre globale de l'établissement. Les enquêtes sont conçues de façon à constituer un outil d'aide à la décision des équipes de formation (ou de mention) et un outil d'aide au pilotage pour la direction de l'établissement. A ce titre, les équipes de formations, les équipes de mention, les conseils d'UFR concernés, le CEVU et la direction de l'Université contribuent à l'établissement de ces enquêtes. Dans le respect de ces procédures, l'O.V.E. est chargé de leur conception. En ce qui concerne les licences, le domaine de formation constitue un quatrième niveau situé en aval du CEVU.

UNITE D'ENSEIGNEMENT.

L'évaluation de l'unité d'enseignement prend en compte l'appréciation des usagers selon des modalités et des fréquences discutées en équipes de formation (licence) ou en équipes de mention (masters). En relation avec les équipes citées, un questionnaire type, adapté à la diversité des publics concernés, est présenté par l'O.V.E. pour validation par le CEVU, puis est mis à disposition de ces équipes. Si celles-ci souhaitent y apporter des modifications, le questionnaire modifié doit être validé par la composante responsable de la formation avant transmission au CEVU. Le retour d'enquête est anonyme. Il est traité par l'O.V.E qui établit un rapport statistique d'évaluation à partir des questionnaires qui sont conservés par l'O.V.E. Ce rapport est communiqué à l'équipe pédagogique de l'unité d'enseignement pour discussion et réponse éventuelle. A cet effet, les questionnaires les concernant peuvent être communiqués, sur leur demande, aux équipes pédagogiques des UE.

FORMATION

L'évaluation – annuelle - de la formation (départements d'IUT, mention de licence, spécialité de licence professionnelle, mention(ou spécialité) de master, IUFM, diplôme d'ingénieur,...) utilise :

■ *LA SYNTHESE DES EVALUATIONS PRECEDENTES.* Le rapport et la réponse éventuelle des équipes pédagogiques des UE sont analysés par l'équipe de formation ou de mention, qui comprend des étudiants délégués afin de dégager des pistes de progrès. A cet effet, les responsables des équipes de formation ou de mention, peuvent être à leur demande destinataires finaux des questionnaires.

■ *LES APPRECIATIONS DIRECTES DES USAGERS, DES DIPLOMES, DES RESPONSABLES DE FILIERES AVAL (FORMATIONS GENERALISTES) DES RESPONSABLES DE STAGE OU DES EMPLOYEURS (FILIERES PROFESSIONNELLES)* recueillies à partir d'un questionnaire dont les modalités et la fréquence sont discutées en CEVU,

■ *LES DONNEES STATISTIQUES RECUEILLIES PAR L'OVE SUR LES FORMATIONS.* Un rapport annuel contenant ces données est réalisé chaque année. Ces données sont corrélées éventuellement aux éléments significatifs des différentes enquêtes.

L'ensemble est analysé par les équipes concernées qui, par autoévaluation, mettent en évidence les points forts et les points faibles et font des propositions pour améliorer la qualité de la formation. Un rapport de synthèse est transmis au CEVU ou à l'équipe de formation pour la licence.

OFFRE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT

L'ensemble des rapports des formations, les enquêtes ciblant le dispositif de formation de l'établissement à destination des enseignants et des personnels, et les enquêtes concernant la vie étudiante sont transmises au CEVU, soit directement, soit par l'intermédiaire du responsable de l'équipe de formation. Elles concourent à établir des propositions pour le quadriennal

suivant. Elles permettent d'améliorer la qualité globale du dispositif. A ces titres, le CEVU évalue l'adéquation du dispositif d'évaluation des formations aux objectifs fixés ; il émet des recommandations qui portent, soit sur la structure des questionnaires, soit sur les évolutions attendues et propose des pistes de progrès.

Ces rapports contribuent également au suivi d'exécution des propositions du CEVU et des décisions du CA. Les rapports de synthèse des responsables de mention (master) et des responsables de formation (licence) contiennent les informations nécessaires à ce suivi d'exécution.

Propriété des résultats

L'établissement est propriétaire des résultats des éléments matériels des enquêtes. Il garantit la confidentialité des enquêtes et des rapports concernant l'évaluation des unités d'enseignements dans les conditions définies ci-dessus. Il ne peut être tenu de communiquer à des tiers ou à sa tutelle, les copies des fichiers recueillis à l'occasion de ses campagnes d'évaluation.

Indicateurs

Afin d'analyser la qualité des enseignements, les équipes de formation (licence), de mention, de spécialité (licence professionnelle), de départements (IUT, Ecole d'ingénieur), s'appuient sur un ensemble prédéfini d'indicateurs, ou élaborés en fonction de leur pertinence. L'ensemble prédéfini des indicateurs comprend les indicateurs du contrat ou des indicateurs spécifiques de suivi.

INDICATEURS DU CONTRAT

Part des mentions à faible effectif en fin de cursus L et M
Part des diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
Part des étudiants issus d'une autre université inscrits en M1
Taux d'étudiants diplômés faisant l'objet d'enquêtes en IUT
Taux d'étudiants diplômés faisant l'objet d'une enquête en licence professionnelle
Taux d'ingénieurs diplômés sous statut étudiant ayant obtenu un emploi après un an
Taux d'ingénieurs diplômés sous statut étudiant en poursuite d'études

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'unités d'enseignements évaluées annuellement
Nombre d'étudiants questionnés annuellement
Nombre de diplômés questionnés annuellement
Nombre d'entreprises d'accueil de stagiaires ou de recrutement questionnées annuellement
Nombre d'enseignants et de personnels pédagogiques questionnés annuellement
Nombre d'enseignants et de personnels questionnés sur un contrat dans le cadre de l'évaluation de l'établissement.
Nombre de rapports de formation ayant été communiqués annuellement au CEVU
Nombre de rapports ayant donné lieu à recommandations
Taux d'étudiant diplômés de licence professionnelle ayant obtenu un emploi dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme
Taux d'étudiant diplômés de licence professionnelle ayant obtenu un emploi dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme
Taux d'étudiant diplômés de licence professionnelle ayant obtenu un emploi dans les 24 mois suivant l'obtention du diplôme

Taux d'étudiant diplômés de master professionnel ayant obtenu un emploi dans les 6 mois suivant l'obtention du diplôme

Taux d'étudiant diplômés de master professionnel ayant obtenu un emploi dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme